

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3525

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	36 800 000
Jeunesse et vie associative	36 800 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	36 800 000	36 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le dispositif des « colos apprenantes », créé en 2020 dans le cadre du programme « vacances apprenantes », et qui constitue une offre de séjours incluant des temps de renforcement des apprentissages, destinée en particulier aux enfants et aux jeunes issus de milieux

sociaux modestes. Il favorise leur départ en vacances, tout en rendant possibles les rencontres entre jeunes venant de différents horizons.

Avant tout ,Il comporte un objectif éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des méthodes conçues dans le cadre de l'éducation populaire, mais aussi un objectif culturel, en favorisant la découverte de territoires et d'activités durant lesquelles les jeunes apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de partage.

Le PLF 2026 prévoit tout bonnement la suppression de ces colos apprenantes mais également une réduction de l'enveloppe accordée au mentorat, ce coup de rabot dans le soutien aux élèves et aux activités leur permettant de progresser et de se socialiser ne sont pas acceptables car on ne peut pas faire payer à nos enfants et encore moins à ceux de demain, les erreurs de ceux qui sont au pouvoir actuellement.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 38 600 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » ;
- Une diminution de 38 600 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme n° 219 « Sport ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage